



## Père qui n'assume rien et fait du chantage

Par **mikou30**, le **28/07/2014** à **12:03**

Bonjour,

Je viens vers vous pour exposer un des plus gros problème de ma vie, je vais essayer de faire court (pas gagné):

Je m'appelle Mickael, j'ai 24 ans, mon "père" et ma mère n'ont jamais été mariés. Quand ils m'ont conçu, mon père avait une femme et une famille (déjà 4 filles) mais ma mère ne le savait pas.

Quand ils ont décidé de ce qu'ils allaient faire de moi, mon "géniteur" a fait du chantage à ma mère en lui disant qu'il ne me reconnaîtrait que si je portait son nom, et que je grandisse dans sa religion. Bien entendu elle m'a gardé et refusé son chantage.

J'ai passé ma vie avec ma mère, dans un HLM, on avait très peu d'argent, on a vécu des moments terribles à cause de ça, j'ai pas pu faire les études que je voulais pour des raisons d'argent (ingénieur informatique) et il ne m'a jamais donné un centime. J'ai quand même réussi à avoir un BTS sans aller plus loin car je me devais de travailler pour aider ma mère...

Jusqu'à aujourd'hui je voulais ignorer tout ça et me concentrer sur mon avenir, j'ai donc jamais vraiment demandé d'aide financière à mon géniteur.

Cependant, grâce au soutien très fort de ma copine, de mes amis et même de mes collègues, j'ai enfin le courage reprendre mes études l'an prochain dans une école privée d'informatique.

Je vais donc cesser de percevoir mon salaire et pour la vie quotidienne je vais encore devoir me reposer sur la très mince aide de ma mère qui en plus de n'avoir pas d'argent, a un cancer depuis des mois...

L'école est privée et sera financée par un prêt garanti par l'état et le père de ma copine qui va me prêter une grande partie des frais (oui le père de ma copine...)

Alors hier, j'ai décidé d'aller demander enfin de l'aide à mon géniteur, mettant de coté toute ma fierté et plaçant mon avenir en priorité. Je lui ai demandé une participation à mon loyer (50, 100, 200e / mois sur 3 ans). Avouons le, ce n'est pas cher payé par rapport à la pension alimentaire qu'il aurait dû verser pendant 18 ans.

Je m'attendais à tout sauf à sa réponse [smile31], s'il m'avait dit qu'il ne pouvait pas, j'aurais continué à me débrouiller mais là... il a recommencé son chantage :

[citation]"Le jour ou tu iras à la mosquée et que tu arrêteras de manger du porc, tu seras traité comme mon fils et t'auras tout l'argent que tu veux, en attendant, je ne te dois rien"[/citation]...

[citation]"Oui je suis ton père, mais qui peut le prouver ? Il n'y a aucun papier qui le prouve et de toute façon t'es majeur, je n'ai rien à te donner"[/citation]

Voici l'essentiel de sa réponse, ma haine est donc revenue en moi. Voir à quel point on pouvait être injuste et immoral me choque.

Je viens vers vous pour savoir si la justice prévoit quelque chose pour ce genre de situation. Je ne pense pas puisque je suis majeur, mais j'en ai marre de vivre dans l'injustice je veux tout tenter. J'ai toujours essayé de me débrouiller sans aide mais là c'est plus possible, et je comprends pas pourquoi le père de ma copine m'aiderait alors que je ne lui ait rien demandé alors que mon géniteur ne veut même pas participer.

Sans recours légal je ne sais pas vraiment comment faire alors s'il vous plait, si vous avez une solution, une idée, un conseil, au moins pour lui mettre la pression, je suis preneur.

Merci beaucoup de m'avoir lu.

Par **louison123**, le **28/07/2014** à **15:01**

Vous avez la possibilité d'engager une action aux fins de subsides sans reconnaissance de paternité.

Il vous faut un avocat car vous allez devoir assigner votre géniteur devant le TGI.

Vous avez encore la possibilité de faire cette demande jusqu'à vos 28 ans.

Les subsides sont versés sous forme de pension.